



## FORMATION // PERMIS D'EXPLOITATION 1 JOUR OU RECYCLAGE

Imposé par la loi, le **permis d'exploitation est une formation obligatoire** depuis le 2 avril 2007 et a une **durée de validité de 10 ans**.

### Objectifs

- Assurer avec sérénité l'exploitation de son établissement grâce à la connaissance de ses droits et obligations.
- Sensibiliser et responsabiliser les futurs exploitants aux dispositions légales liées à la vente d'alcool (dispositions extraites du Code de la Santé Publique).

### Compétences professionnelles visées

- Connaître les obligations réglementaires applicables en rapport avec les clients, voisins, salariés et administrations.
- Connaître les risques de sanctions spécifiques à la vente d'alcool.

### Public concerné

**Recyclage** : détenteurs du Permis d'exploitation qui veulent le prolonger pour 10 ans. La formation recyclage est une mise à jour des connaissances pour prolonger la validité du permis d'exploitation.

**Permis d'exploitation sur 1 jour** : exploitants de café, bar, brasserie, hôtel, restaurant ou discothèque justifiant de 10 ans d'expérience en cette qualité. Il s'agit alors d'un apport de connaissances théoriques réglementaires pour compléter leur expérience professionnelle (10 ans en qualité de gestionnaire) en vue de son obtention.

### Prérequis

Néant

### Programme

- Le cadre législatif et réglementaire
- La responsabilité civile et pénale du dirigeant
- Les affichages obligatoires
- Les obligations de protection des consommateurs
- La prévention et la lutte contre l'alcoolisme
- La protection des mineurs
- La prévention et protection de l'ordre public
- La législation sur les stupéfiants
- La revente de tabac
- La lutte contre le bruit
- La lutte contre les discriminations
- La fermeture administrative
- Les réglementations locales

### Tarif : 280 € net de taxes\*

\*la CCI n'est pas assujettie à la TVA, article 261-4-4° du code général des impôts (CGI)  
N° de déclaration d'activité : 82.73.01464 73  
Siret de la CCI : 18733001400015  
N° TVA Intra-communautaire : FB87187330014

La CCI Savoie est  
référencée sur Datadock



### CONTACT

Service Formation  
**Nathalie METZEN**  
formation@savoie.cci.fr

### A SAVOIR

#### Approches et méthodes pédagogiques

- Formation en présentiel.
- Enseignements théoriques sur diaporamas.
- Analyse de cas et échange sur des cas pratiques.
- Evaluation des connaissances sous forme d'un questionnaire.
- Support remis sous clé USB.

La maîtrise de la langue française est nécessaire lors de l'examen final validant la formation.

#### Durée de la formation 7 heures

#### Que dit la loi ?

Dispositions extraites du code de la santé publique :  
Art.23 de la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances et le décret N° 2007-911 du 15 mai 2007

Retrouvez toutes les dates  
sur notre site internet :  
[www.savoie.cci.fr](http://www.savoie.cci.fr)  
rubrique **Se former**

Cette fiche constitue une simple information sur une prestation proposée par la CCI Savoie, dont elle donne un descriptif synthétique et technique. Elle constitue un accessoire aux conditions générales de vente et au contrat définitif qui sera signé entre la CCI Savoie et l'entreprise, qui seules régiront les rapports entre la CCI et son client. La signature de ce contrat devra impérativement être précédée d'un contact avec le correspondant désigné de la CCI pour cette prestation, qui seul, compte tenu des éléments techniques qui lui seront donnés par l'entreprise, sera habilité à apprécier si la prestation proposée est en adéquation avec les besoins de l'entreprise. A défaut, il pourra proposer une prestation plus adaptée figurant sur le catalogue de la CCI Savoie. Conformément aux conditions générales de vente, il est rappelé que dans le cadre de cette prestation, la CCI Savoie est soumise à une obligation de moyens excluant que le client puisse invoquer au terme de la prestation qui lui sera fournie une quelconque obligation de résultat.